

Nombre de membres : 34

N°2021-34

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 33

Pouvoirs : 4

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 03 juin deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Stéphane Seyer pouvoir à Christophe Gérard

Secrétaire de séance : Thierry Dauchart

Objet : Création de deux emplois dans le cadre du dispositif de Volontariat Territorial en Administration (VTA), à compter du 11 juin 2021.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'Agenda Rural, le Gouvernement met en place le Volontariat Territorial en Administration (VTA) pour renforcer l'ingénierie dont bénéficient les territoires ruraux et offrir une expérience valorisante aux jeunes diplômés.

En effet, par le biais d'une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € par VTA (sous condition d'éligibilité et de disponibilité), l'Etat accompagne les collectivités pour renforcer l'ingénierie sur le territoire.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes entre 18 et 30 ans, d'un niveau au moins égal à Bac+2 recrutés par une collectivité par le biais d'un contrat à durée déterminée de 12 à 18 mois (au moins 75% d'un temps complet, rémunéré au minimum au SMIC).

Les missions confiées peuvent être diverses et doivent porter sur un apport en ingénierie pour la collectivité locale, appui des équipes et des élus dans le montage de projets, préparation des dossiers de subventions des différents financeurs...

Au regard des missions qui peuvent être confiées à ces jeunes, il apparaît opportun que la communauté de communes Ouest Limousin soit éventuellement structure porteuse du recrutement de deux jeunes au titre du VTA.

Il est donc envisagé que l'un des deux emplois de VTA soit chargé de mission appui à la mise en œuvre du PLUi. L'autre emploi serait chargé « d'accompagnement et recherche de financement, et pilotage de dossiers de subventions » mutualisé entre la Communauté de Communes Ouest Limousin et ses communes membres.

S'agissant d'emplois non permanents d'une durée minimum d'un an, il convient que ces recrutements fassent référence à une délibération ayant créé les emplois.

Dans ce cadre, il vous est demandé de délibérer afin de créer les deux emplois contractuels de VTA correspondants.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE DE CREER**, 2 emplois de contractuels à durée déterminée, dans le cadre du dispositif du Volontariat Territorial en Administration, et ce à compter du 11 juin 2021.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD